

**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
CANTON DE MONTMORENCY
COMMUNE DE MARGENCY**

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation : **08/12/2023**

*Date d’Affichage : **08/12/2023**

*Conseillers en exercice : **23**

*PRÉSENTS : **14**

*VOTANTS : **18**

L’an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Monsieur Bernard GLENAT, Madame Isabelle CORNELOUP, Madame Claudine BARRIE, Monsieur Mohammed NIFA, Monsieur Michel PLAIGNAUD, Adjoint

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur Fodié DIARRA, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Monsieur Dominique REVEILLERE.

Etaient absents excusés :

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Mohammed NIFA,

Madame Muriel DANQUAH pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE,

Monsieur David DUMEUNIER pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Murielle FANOUILLE, Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Thierry BRUN a été désigné Secrétaire de séance.

**DEL14 Modification de la délibération N° 10 du 21/09/2023 Demande de
subvention Fonds Vert Géothermie Maison de Santé**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Fonds Vert (fonds d’accélération de la transition écologique dans les territoires) inscrit dans la Loi de finances et coordonné par la Direction générale de l’aménagement, du Logement et de la nature (DGALN), en qualité de responsable de programme, doit permettre le déploiement d’actions territoriales, sous la responsabilité des préfets. Le Fonds Vert finance quatre types d’actions :

- **Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires :**
 - a) Rénovation énergétique des bâtiments publics
 - b) Soutien au tri à la source et à la valorisation des biodéchets
 - c) Rénovation des parcs de luminaires d’éclairage public

Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20231215-del1414122023-DE
Date de télétransmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023

- **Leur adaptation au changement climatique**

- a) Prévention des inondations
- b) Appui aux collectivités de montagne soumises à des risques émergents
- c) Renforcer la protection des bâtiments des collectivités d'outre mer contre les vents cycloniques
- d) Prévention des risques d'incendies de forêt
- e) Recul du trait de côte
- f) Fonds de renaturation des villes et villages

- **L'amélioration du cadre de vie**

- a) Accompagner le déploiement des zones à faibles émissions mobilité
- b) Développement du co-voiturage
- c) Développement des mobilités durables en zones rurales
- d) Recyclage foncier
- e) Territoires d'industrie en transition écologique

- **Appui en Ingénierie**

- a) Aide à l'identification des besoins et des solutions à mettre en œuvre, en amont des projets, par des acteurs de l'ingénierie
- b) Amélioration et sécurisation des projets dès leur conception
- c) Accompagnement en phase de réalisation

Dans le prolongement du Plan de relance le fonds vert vient soutenir l'effort local en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités territoriales afin d'atteindre une réduction minimale de 40 % de la consommation d'énergie finale et une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments concernés.

Les impacts attendus : diminuer la consommation d'énergie, émettre moins de gaz à effet de serre grâce à leur raccordement à un réseau de chaleur renouvelable ou de récupération ou grâce à la mise en place d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire ne consommant ni charbon ni fioul, réduire leurs factures énergétiques.

Les travaux concernés sont l'ensemble des travaux réalisés sur des bâtiments communaux ou intercommunaux et visant à diminuer leur consommation énergétique.

Monsieur le Maire vous propose d'aller chercher un subvention Fonds Vert pour les travaux de la mise en place de la géothermie pour les travaux de réalisation d'une Maison de Santé.

Inddigo a réalisé en juin 2022 une étude de faisabilité de géothermie et GEOTHER a réalisé une expertise GMI car nous nous trouvons en zone orange du Plan. Suite à cette étude la ville de margency souhaite mobiliser Inddigo dans le cadre du marché SIGEIF pour mettre en place une installation de géothermie sur sondes verticales dans le cadre de la réalisation de la Maison de Santé. L'installation est pré dimensionnée avec une pompe à chaleur de 22 kW et trois sondes géothermiques de 140 ml. Le bâtiment sera rafraîchi par géocooling.

Considérant l'avis favorable à l'unanimité de la Commission des finances du jeudi 7 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SOLLICITE une subvention Fonds Vert pour la mise en place de la géothermie sur sondes verticales dans le cadre de la réalisation de la Maison de Santé selon le plan de financement prévisionnel ci joint.

Géothermie sur sondes Maison de santé				
Désignation	Montant HT	Subvention ADEME sur Sur-Investissement	Subvention Fonds Vert	Commune HT
TRAVAUX + 5% Aléas	116 579 € + 5828.95 € = 122407.95 €	58 618 €	39 308.36 €	24481.59 €
Assistance conception	10 657.90 € 16 466,00 €	5 861.84 € 0	7 454.96 €	3 149.20 €
TOTAL	138 873.95 €	64 479.84 €	46 763.32 €	27 630.79 €

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Préfecture le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication en délibération

Fait à Margency, le 15/12/2023

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
095-219503695-20231215-del1414122023-DE
Date de télérmission : 15/12/2023
Date de réception préfecture : 15/12/2023